

Centre pénitentiaire - Quartier Maison d'Arrêt

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ABRI FAMILLE

L'Abri Familles (ou local) est ouvert :

Mercredi	7H15/17h45
Jeudi	7h15/17h45
Vendredi	7H15/17h45
Samedi	7H15/17h45
Dimanche	7H15/17H45

Le local est un lieu d'attente pour tous qui doit être le plus convivial possible. Les Agents d'Accueil et les Bénévoles (Prison Justice 44) sont là pour vous aider. Il est demandé à tous de respecter la tranquillité des autres familles tout en acceptant le bruit raisonnable que peuvent faire les enfants. Afin que le temps d'attente soit le plus agréable possible, nous vous prions de respecter les règles suivantes :

De manière générale :

- Respecter les équipements mis à votre disposition (casiers, bornes, mobilier)
- Ne pas fumer dans les locaux et mettre vos mégots dans le cendrier situé à l'extérieur
- Respecter l'environnement : ranger les magazines, les journaux et **jeter dans les poubelles** mises à votre disposition, les gobelets, canettes, papiers....
- Déposer toutes vos affaires dans les casiers prévus à cet effet : aucun objet personnel ne pourra être conservé par le personnel d'accueil ainsi que les bénévoles (vérifiez bien vos poches)
- **Eteindre ou mettre en mode « silencieux » vos portables durant votre absence**
- Ne pas emmener d'animal à l'Abri Familles

Vis-à-vis des enfants

- Surveiller vos enfants dans l'enceinte de la Maison d'Arrêt: intérieur/extérieur.
- Veiller à ce que vos enfants n'emportent pas, par mégarde, un jouet de l'espace enfants et à ce qu'ils rangent derrière eux avant de quitter l'espace.
- Cet espace est uniquement réservé aux enfants et aux adultes les accompagnants.
- Ne laisser sous aucun prétexte un enfant de moins de 12 ans seul dans l'abri familles.
- Respecter le règlement intérieur de la garde d'enfants et signer la feuille de présence si vous confiez votre enfant aux animatrices.

Date :

Le Directeur du CP QMA de Nantes
M.LANDAIS

Le Directeur de site Thémis FM
M.LEBERT